

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2025

Référence
D2025_16

Objet de la délibération
Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Date de la convocation
21/03/2025

Date d'affichage
21/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi vingt-huit mars, à 19 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MORGEAT Guillaume,

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à D Bruchet)

Absent(e-s) : M MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé.

Elle exerce de nombreuses missions : mobilisation et organisation de partenariats publics et privés, appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprises, accompagnement des porteurs de projets publics et privés, participation financière aux actions de restauration du patrimoine bâti.

Les délégués de la Fondation du Patrimoine du Loiret sont à la disposition de la Commune pour l'accompagnement sur des projets de restauration et de valorisation du patrimoine de Tivernon.

La commune bénéficie déjà de cet accompagnement pour la restauration des trois tableaux de l'église de Tivernon. La fondation du patrimoine est en capacité également d'accompagner les particuliers de la commune dans la restauration d'un patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir des projets de restauration et de valorisation du patrimoine communal, pour un montant de cotisation de 100 € annuels en raison de la strate démographique de la commune de Tivernon,

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'adhésion et son renouvellement et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2025
Le Maire

Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214503252-20250328-D2025_16-DE

